

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Date de convocation : vendredi 19 septembre 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 80

Nombre de Conseillers présents : 56 jusqu'à la délibération 14-215, 57 jusqu'à la délibération 14-221, 58 à partir de la délibération 14-222.

Nombre de Conseillers votants : 73 jusqu'à la délibération 14-215, 74 jusqu'à la délibération 14-221.

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Véronique GAUTIER – Yves LANIC – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Emmanuel MACE – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Amélia BREANT – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MEREUX – René DUFOUR – Katia CAMUS – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Daniel JUBERT à partir de la délibération 14-222 – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVERE – Céline LEMAN à partir de la délibération 14-212 – Christian WUILQUE – Patrice YUNG – Ludovic LARUE – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Chantale PICARD – Angélique CHASSY – Albert NANIYOUA – Marie-Christine CALMON – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOEL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Samuel ONFRAY – Alain RENAUX – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Bernard CANCELON – Rachida DORDAIN – Maryline NIAUX – Ousmane N'DIAYE – Fatia DJEMEL – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

POUVOIRS :

Monsieur LEVITRE à Madame GAUTHIER, Madame CATTELIN à Monsieur DELAMARE, Madame LEFEBVRE à Monsieur LANIC, Monsieur JUBERT à Madame LANGEARD jusqu'à la délibération 14-221, Madame DUMONT à Monsieur YUNG, Monsieur RENONCOURT à Monsieur ZOUTU, Monsieur LEMARCHAND à Monsieur DAGOMET, Madame OUADAH à Madame TERLEZ, Madame PERCHET à Monsieur BIDAULT, Monsieur LEROUX à Monsieur PRIOLLAUD, Madame ROUZEE à Monsieur DUVERE, Monsieur LECUYER à Monsieur WUILQUE, Madame HOUSSEY à Monsieur LOEB, Monsieur AMSALEM à Madame JOURDAN, Monsieur JACQUET à Madame CHASSY, Madame LORET à Monsieur MADROUX, Monsieur CARRE à Madame PICARD.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Gaëtan LEVITRE – Sylvie CHENET – Marie-Joëlle LENFANT – Pascale CATTELIN – Alain LEMARCHAND – Armelle LEFEBVRE – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Sylviane LORET – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LEROUX – Hafidah OUADAH – Caroline ROUZEE – Pierre LECUYER – Céline LEMAN jusqu'à la délibération 14-215 – Daniel JUBERT jusqu'à la délibération 14-221 – Marie Pierre DUMONT – Christian RENONCOURT – Jean CARRE – Richard JACQUET – Pascal LEMAIRE – Sophie HOUSSEY – Marc-Antoine JAMET – Michaël AMSALEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Vincent VORANGER – Marie LE CALONEC.

Secrétaire : Ludovic LARUE

Monsieur LEROY ouvre la séance en proposant à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Hervé GOURDEL, compatriote récemment décédé en Algérie, « pour lui, pour sa famille, pour notre pays ».

Au terme de cet hommage, Monsieur PIEDNOEL demande que Monsieur LEROY donne des précisions sur la MEF et son éventuelle fermeture.

Monsieur LEROY répond que le Bureau du 16 octobre sera entièrement consacré au développement économique et à l'emploi. « A l'issue de cette réunion, nous prendrons des décisions. Entretemps, je reçois un à un le personnel de la MEF pour faire le point et examiner un éventuel reclassement » conclut-il.

14-205 - FINANCES LOCALES – DECISION BUDGETAIRE – Budget Annexe Assainissement collectif – Décision modificative budgétaire N° 2 / 2014

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire N° 2 / 2014 sur le budget annexe de l'Assainissement collectif de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Annexe Vote DM 2/2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	510 000.00	510 000.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	510 000.00	510 000.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 066 203.00	1 066 203.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 066 203.00	1 066 203.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 576 203.00	1 576 203.00
---------------------	--------------	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		A2

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	855 500.00		490 000.00	490 000.00	1 345 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	160 000.00		20 000.00	20 000.00	180 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.00				30 000.00
	Total des dépenses de gestion des services	845 500.00		510 000.00	510 000.00	1 355 500.00
66	CHARGES FINANCIERES	670 000.00				670 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000.00				15 000.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	1 530 500.00		510 000.00	510 000.00	2 040 500.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	569 834.00				569 834.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	1 014 896.00				1 014 896.00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	1 584 730.00				1 584 730.00
	TOTAL	3 115 230.00		510 000.00	510 000.00	3 625 230.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 625 230.00

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	2 500 000.00				2 500 000.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	230 000.00		510 000.00	510 000.00	740 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion des services	2 730 000.00		510 000.00	510 000.00	3 240 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	2 730 000.00		510 000.00	510 000.00	3 240 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	385 230.00				385 230.00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	385 230.00				385 230.00
	TOTAL	3 115 230.00		510 000.00	510 000.00	3 625 230.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 625 230.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 199 500.00
--	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
	Total des opérations d'équipement	11 595 115.69				11 595 115.69
	Total des dépenses d'équipement	11 595 115.69				11 595 115.69
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 816 000.00				5 816 000.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
28	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 671 171.00				1 671 171.00
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	7 487 171.00				7 487 171.00
458180004	Total des opé.pour compte de tiers (6)			1 066 203.00	1 066 203.00	1 066 203.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	19 082 286.69		1 066 203.00	1 066 203.00	20 148 489.69
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	385 230.00				385 230.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	385 230.00				385 230.00
	TOTAL	19 467 516.69		1 066 203.00	1 066 203.00	20 533 719.69

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	1 776 246.82
=	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 309 966.51
--	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 820 722.69				4 820 722.69
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	11 479 853.00				11 479 853.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 626 791.00				1 626 791.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	44 380.00				44 380.00
	Total des recettes d'équipement	17 771 746.69				17 771 746.69
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	26 416.00				26 416.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
1068	AFFECTATIONS	189 699.82				189 699.82
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 671 171.00				1 671 171.00
	Total des recettes financières	1 887 286.82				1 887 286.82
458280004	Total des opé.pour compte de tiers (6)			1 066 203.00	1 066 203.00	1 066 203.00
	Total des recettes réelles d'investissement	19 659 033.51		1 066 203.00	1 066 203.00	20 725 236.51
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (4)	569 834.00				569 834.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	1 014 896.00				1 014 896.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 584 730.00				1 584 730.00
	TOTAL	21 243 763.51		1 066 203.00	1 066 203.00	22 309 966.51

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 309 966.51
--	---------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 199 500.00
--	--------------

14-206 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS – FINANCES – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Composition

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil de communauté arrête à l'unanimité la composition de la CLECT comme suit :

Communes	Nombre de représentants	Prénom et nom
Acquigny	1	Pascal Fichaux
Alizay	1	Gaëtan Levitre
Amfreville sous les Monts	1	Yves Lanic
Amfreville sur Iton	1	Marie-Joëlle Lenfant

Andé	1	Lionel Legrix
Connelles	1	Pierre Mazurier
Crasville	1	M. Rochefort
Criquebeuf sur Seine	1	Thierry Delamare
Les Damps	1	René Dufour
La Haye le Comte	1	Jean-Pierre Crocfer
La Haye Malherbe	1	Hervé Letellier
Hergueville	1	Paul Emaer
Heudebouville	1	Mathieu Traisnel
Igoville	1	William Waechter
Incarville	1	Augustin Corge
Léry	1	Jean-Yves Calais
Louviers	2	Pierre Lecuyer Christian Wulique
Le Manoir	1	Christian Define
Martot	1	François Charlier
Le Mesnil Jourdain	1	Guillemette Nos
Montaure	1	Hubert De La Haye
Pinterville	1	Didier Dagomet
Pitres	1	Jean Carre
Pont de l'Arche	1	Richard Jacquet
Porte Joie	1	Jean Pierre Trochet
Poses	1	Didier Piednoel
Quatremare	1	Pascal Lemaire
Saint Etienne du Vauvray	1	Frédéric Simian
Saint Pierre du Vauvray	1	Alain Loeb
Surtauville	1	Jean-René Fagot
Surville	1	Jocelyne Mansuy
Tostes	1	Maryannick Deshayes
Tournedos sur Seine	1	Agnès Haibout
La Vacherie	1	Jean Claude Courant
Val de Reuil	2	Jean Jacques Coquelet Anne Marie Jourdan
Le Vaudreuil	1	Marc Bertrand
Vironvay	1	Nadine Lefebvre

Le Conseil communautaire adopte également **à l'unanimité** le règlement intérieur de cette commission.

14-207 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activités 2013

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire adopté **à l'unanimité** le rapport d'activités de l'année 2013.

14-208 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire prend acte **à l'unanimité** l'état des décisions du Président passées au titre des mois de juin, juillet et août 2014.

14-209 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – ADMINISTRATION GENERALE – Association Le Pont des Arts – Subvention 2014 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte de passer une convention avec l'association Le Pont des Arts,
- accepte de verser une subvention de 5 000 € à cette association.

14-210 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – CULTURE – ARCHIVES – Travaux d'aménagement – Demande de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, conseil de communauté accepte à l'unanimité de valider le principe d'aménager des locaux à usage d'archives sur l'ancienne friche industrielle des Hauts-Prés à Val-de-Reuil et autorise Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements éligibles pour ce projet au taux le plus élevé possible.

14-211 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – CULTURE – ARCHIVES – Mutualisation de la fonction archives

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le principe de mutualisation du service des Archives de la CASE et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mutualisation de la fonction « archives » avec les communes, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

14-212 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Bilan des décisions d'acquisition et de cession d'immeubles intervenues au cours de l'année 2013

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité du bilan des décisions d'acquisitions et de cessions intervenues au cours de l'année 2013, tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS			
Date de délibération et numéro	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Prix
14/02/2013 n° 13-102	18 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF (Axe structurant)	110 995,28 €
14/02/2013 n° 13-103	22 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF (Axe structurant)	233 143,55 €
27/06/2013 n° 13-250	Les Quatre Acres - Incarville	Extension Transbord	65 900 €
26/09/2013 n° 13-311	Rue des Vallots - Louviers	Implantation unité de production de chaleur	30 €/m² soit 9703 m² x 30 € = 291 090 €
26/09/2013 n° 13-319	20 rue Sainte Marie – Pont de l'Arche	Préservation des Doutes	220 000 €
26/09/2013 n° 13-320	Chaussée des Berges – Val de Reuil	Pôle d'échange multimodal gare	26 901,72 €
26/09/2013 n° 13-322	Lotissement Les Freneaux - Pîtres	Création lotissement d'activités	141 146,65 €
24/10/2013 n° 13-385	24 rue du 11 Novembre – Appt 2 ^{ème} étage - Louviers	Axe Structurant	120 000 €
24/10/2013 n° 13-386	Les Pâtures – Val de Reuil	Projet de renaturation de la zone humide des pâtures	8 500 €
24/10/2013 n° 13-391	Parc de la Cerisaie – Val de Reuil	Rachat start-up Polyntell	1 520 644,56 €
21/11/2013 n° 13-451	La Mare du Motte - Heudebouville	Réalisation ZAC Ecoparc 3	9 453 €

Total	2 747 774,76 €
--------------	-----------------------

CESSIONS			
Date de délibération et numéro	Situation de l'immeuble	But de la cession	Prix TTC
14/03/2013 n° 13-148	Les Côtes au Roy - Ecoparc 2 - Heudebouville	Parcelles situées en espace boisé et zone N au PLU	3 431 €
26/09/2013 n° 13-317	Lotissement d'activités Les Lacs 2 – lot n° 4 – Val de Reuil	Cession pour implantation d'entreprise	58 771,44 €
26/09/2013 n° 13-324	ZAC Ecoparc 2 – Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	3 454 323 €
24/10/2013 n° 13-387	ZAC Ecoparc 2 – Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	64 584 €
24/10/2013 n° 13-389	67 A rue Saint Hildevert - Louviers	Cession pour construction de logement social adapté	68 000 €
Total			3 652 109,44 €

Le Conseil communautaire prend également acte à l'unanimité du bilan des opérations pour lesquelles la signature des actes authentiques est intervenue au cours de l'année 2013 en exécution des décisions prises ladite année ou les années précédentes et tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS					
Date de l'acte	Propriétaire	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Date de délibération/ ou décision et numéro	Prix
13/02/2013	EPFN	Lieu-dit : Les Vendaises, Le Coin du Grès, Le Buisson, Le Séquillon – Val de Reuil	Captage des Hauts Prés	29/03/2012 n° 12-90	24 485 € + 1 322,03 € frais de notaire
27/03/2013	EPFN	18 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF (Axe structurant)	14/02/2013 n° 13-102	110 995,28 € + 5 183,69 € frais de notaire
27/03/2013	EPFN	22 rue du 11 novembre - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF (Axe structurant)	14/02/2013 n° 13-103	233 143,55 € + frais de notaire
16/05/2013	SAFER	Les Bas Prés – Val de Reuil et Saint Etienne du Vauvray	Zone humide des Pâtures	22/10/2012 n° 12-302	129 221 € + frais de notaire
05/07/2013	GOODMAN	Le Village - Andé	Installation poste de refoulement eaux usées	19/02/2009 n° 09-45	200 € + 300 € environ frais mainlevée + frais de notaire
12/07/2013	LEMIRE	La Fringale – Avenue des Métiers - Val de Reuil	Aménagement axe structurant	28/06/2013 n° 12-164	270,72 € + frais de notaire

07/08/2013	DUGARD	Les Quatre Acres - Incarville	Extension Transbord	27/06/2013 n° 13-250	65 900 € + 1 997,06 € + frais de notaire
08/11/2013	ETAT	Les Hauts Prés - Val de Reuil	Captage des Hauts Prés	29/03/2012 n° 12-90	12 419 €
23/11/2013	COMMUNE DE PITRES	Lotissement Les Freneaux - Pitres	Création lotissement d'activités	26/09/2013 n° 13-322	141 146,65 € + frais de notaire
22 et 28/11/2013	HEDDEBAUX	24 rue du 11 Novembre – appt 2 ^{ème} étage - Louviers	Axe structurant	24/10/2013 n° 13-385	120 000 € + prorata taxe foncière 99,90 € + 160,69 charges copropriété + frais de notaire
28/11/2013	DOULE	20 rue Sainte Marie – Pont de l'Arche	Préservation des Douves	26/09/2013 n° 13-319	220 000 € + frais de notaire
10/12/2013	EPFN	Parc de la Cerisaie – Val de Reuil	Rachat start up (Polyntell)	17/10/2013 n° 13-391	1 520 644,56 € + frais de notaire
10/12/2013	SAFER	Les Pâtures – Val de Reuil	Projet de renaturation de la zone humide des Pâtures	24/10/2013 n° 13-386	8 500 € + frais de notaire
20/12/2013	EPFN	Chaussée des Berges – Val de Reuil	Pôle d'échange multimodal gare	26/09/2013 n° 13-320	26 901,72 € + frais de notaire
20/12/2013	NORTIER	La Mare du Motte - Heudebouville	Réalisation ZAC Ecoparc 3	21/11/2013 n° 13-451	9 453 € + frais de notaire
Total					2 623 841,07 € + frais de notaire
CESSIONS					
Date de l'acte	Bénéficiaire	Situation de l'immeuble	But de la cession	Date de délibération/ ou décision et numéro	Prix TTC
09/03/2013	SCI ERIKA	Zac Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	22/11/2012 n° 12-293	14 183,36 €
30/07/2013	REY	La Côte du Roy – Ecoparc 2 - Heudebouville	Parcelles situées en espace boisé et zone N au PLU	14/03/2013 n° 13-148	6 431,00 €
10/10/2013	ITM IMMO LOG	ZAC Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	26/09/2013 n° 13-324	3 454 323 €
20/12/2013	FOYER STEPHANAIS	67A rue Saint Hildevert – Louviers	Cession pour construction de logement social adapté	24/10/2013 n° 13-389	68 000 €
27/12/2013	SCI DSN	Lotissement d'activités Les Lacs 2 – Val de Reuil	Cession pour implantation d'entreprise	26/09/2013 n° 13-317	58 771,44 €
Total					3 601 708,80 €

**14-213 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT –
Commune d'Heudebouville – ZAC « ECOPARC 2 » – Vente à la Société ZAMENHOF**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le compromis de vente signé le 18 juin 2014 afin de vendre une parcelle de terrain de 20 000 m² au prix de 16 euros Hors Taxe du m² au profit de la Société ZAMENHOF représentée par Monsieur Jacky PERRENOT avec la possibilité de substitutions au profit de toute société légalement constituée,
- autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :
 - d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
 - d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit bail,
 - d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant a signé le cahier des charges de cessions de terrain qui sera annexé à l'acte de vente définitif,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à poursuivre les transactions foncières et à signer tous documents à intervenir dans ce cadre dont les actes de vente définitifs,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

14-214 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Mise à disposition d'une portion de voirie de Pharmaparc1

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire accepte à l'unanimité que la Communauté d'agglomération Seine-Eure mette à la disposition de la société PHARMALOG la portion de voirie située entre l'entrée du parc d'activités et la limite parcellaire avec l'entreprise PLASTIBELL PHARM. Cette convention est renouvelée pour une durée de 3 ans.

14-215 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Crèche inter-entreprises CASCADINE – Présentation du rapport annuel 2013

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LANIC s'est exprimé en ces termes :

*« Cher Jean-Marc MOGLIA, chers collègues, chers amis, chers camarades.
J'aimerais, pour une fois, positiver, saluer la saine gestion de la société Crèche attitude qui arrive à dégager 17 % de rendement. Par les temps qui courent, il faut féliciter cette société pour cette très belle prouesse.*

Mais ne nous y trompons pas. Il ne s'agit pas d'une entreprise philanthrope, mais bien d'une société faisant son business sur le dos des parents, des enfants, du personnel et de la CASE, un peu comme ces sociétés spécialisées dans l'accueil du 3^e, voire du 4^e âge, pratiquant des tarifs prohibitifs.

Il n'est pas moral de faire du profit sur le social et l'humain.

Puisque nous nous sommes dotés d'une compétence spécifique liée à l'enfance et à la jeunesse, rien ne s'oppose désormais à ce que nous reprenions la gestion de cette crèche en régie. Parce que, comme à l'habitude, on communautarise souvent les déficits et on laisse les bénéfices au secteur privé.

Bernard.

Tu cherches de nouvelles recettes pour combler l'augmentation mécanique de la masse salariale. Ce serait bien d'étudier la possibilité de reprendre en interne la gestion de cette crèche.

Le bénéfice dégagé étant indécent, les élus du groupe Front de Gauche s'abstiendront ».

Monsieur MOGLIA répond à Monsieur LANIC :

« Je prends note du souhait d'un débat quant au recours – ou non – à une régie pour gérer la crèche. Le contrat qui lie la CASE à la société Crèche attitude arrivant à son terme le 14 octobre, nous nous sommes donnés, par avenant, une année supplémentaire de réflexion avant de prendre une décision. En effet, nous avons en projet de construire une 2^e crèche à Val de Reuil. Il fallait donc regrouper les deux négociations pour choisir un seul et même prestataire. Nous avons donc un an pour choisir.

Ceci dit, je laisse à Yves LANIC sa vision de l'emploi et de l'entreprise. Ce n'est pas le sujet ce soir.

Un loyer est versé par Crèche attitude à la CASE qui reste propriétaire des bâtiments. Ce loyer a été négocié en fonction de la situation et des risques du moment. Des précautions ont donc été prises afin que la société ne soit pas déficitaire. J'en conviens, les exercices ont été très largement bénéficiaires, mais je crois qu'il faut que chacun y trouve son compte.

Pour la période 2014-2015, Crèche attitude versera à la CASE le double de ce qu'elle a versé cette année.

Je crois que nous pouvons être fiers de ce concept qui a bien fonctionné auprès des entreprises et de leurs salariés. Une deuxième crèche a été demandée. Elle s'installera à Val de Reuil. Ce sera un vrai plus pour notre territoire ».

A son tour, Madame TERLEZ livre sa vision du dossier :

« Si la société Crèche attitude dégage des bénéfices, c'est la preuve que cette structure est bien gérée. La question que nous devons nous poser est celle de l'utilisation de ces bénéfices pour, éventuellement, mieux accueillir les enfants, proposer des horaires plus élastiques aux parents. Dans la mesure où la crèche est bénéficiaire, je pense que nous devons adopter ce rapport ».

Monsieur MOGLIA souligne que la société Crèche attitude dégage une somme de 70 000 € annuels pour la formation du personnel.

A son tour, Monsieur YUNG estime « qu'il faut se donner un an pour préparer les échéances. Sans vouloir nous jeter des fleurs, il faut se rappeler que la crèche Cascadine fut la première crèche construite par une communauté d'agglomération. Aujourd'hui, elle dégage des bénéfices, mais à l'époque, nous n'étions pas sûrs que cela fonctionnerait. Les 50 000 € versés par Crèche attitude étaient donc les bienvenus. Je crois tout de même qu'il sera intéressant de réfléchir à une exploitation par nous-mêmes ».

Monsieur MOGLIA confirme les propos de Monsieur YUNG et précise que le loyer versé s'élevait très précisément à la somme de 57 700 €. Il indique également que la société Crèche attitude a revu ses horaires à la demande de la société SANOFI-Pasteur.

Pour Madame BENAMARA, « il s'agit d'une DSP emblématique, qui permet de répondre aux besoins des entreprises du secteur, mais également de nature à susciter l'implantation d'autres entreprises. Cette crèche offre des prestations de qualité pour 70 berceaux qui sont tous occupés.

Le fait que la CASE veuille en construire une seconde sur la commune de Val de Reuil contribuera un peu plus à l'attractivité du territoire.

Ceci dit, la question posée chaque année est redondante. La crèche est rentable, l'équipe performante, le directeur traite bien son personnel et les enfants sont bien accueillis. Cela mérite qu'on s'y attarde, cela en vaut la peine » insiste-t-elle.

« Il n'est évidemment pas question de remettre en cause le principe de la crèche, répond Monsieur LANIC. Mais tout n'est pas rose et il faut aussi entendre des informations que vous ne semblez pas avoir...

Le personnel est embauché en CDD, payé au minimum syndical. Le personnel absent n'est pas remplacé et des tensions apparaissent.

Quelles sont les retombées, les bénéfices, pour le personnel ? Rien, alors que c'est lui qui crée ces bénéfices. Je pose donc la question : où vont aller ces bénéfices ? » questionne-t-il.

« Il n'est pas à l'ordre du jour de revoir le contrat passé il y a 7 ans » rappelle Monsieur DELAMARE.

« Vous différez toujours les questions embarrassantes ! » s'insurge Monsieur LANIC.

« Ce n'est pas vrai, nous ne différons rien répond Monsieur LEROY. Premièrement, cette crèche a été financée par les entreprises qui paient 12 000 € par an et par berceau...

« Alors faites-leur une remise ! » s'exclame Monsieur LANIC.

« Deuxièmement, poursuit Monsieur LEROY, nous sommes liés par les conventions que nous avons passées avec la CAF de l'Eure. Cette crèche est un service qui rend service. Tout le monde est content car cela fonctionne bien. Les salariés sont de vrais professionnels de l'enfance. Dans l'ensemble, les choses sont bien gérées, même si cela n'exclut pas des ajustements lors de la renégociation » souligne-t-il.

« Nous avons récemment parlé de cette crèche avec la CAF, confirme Monsieur MOGLIA. Même s'il a fallu faire quelques ajustements, la Directrice a confirmé que nous avons un service remarquable » conclut-t-il.

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire approuve ce compte-rendu **par 64 voix POUR et 9 abstentions**.

14-216 - FINANCES LOCALES – DIVERS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Participation au salon des Entrepreneurs 2015

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** que la Communauté d'agglomération Seine-Eure sera présente sur le Salon des Entrepreneurs dans le cadre du partenariat avec *Eure Expansion* et accepte la participation financière à cet événement à hauteur de 7 000 € T.T.C.

14-217 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Adhésion et convention de partenariat avec l'association Air Normand

Sur rapport de Madame TERLEZ, **par 73 voix POUR et 1 abstention**, le conseil de communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion entre l'Agglomération Seine-Eure et l'Association Air Normand et tous actes s'y rapportant.

14-218 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Convention de partenariat avec l'association Artisans du Monde de Louviers – Attribution de subvention

Sur rapport de Madame TERLEZ, **par 73 voix POUR et 1 abstention**, le conseil communautaire accepte ce partenariat par convention et l'octroi d'une subvention.

14-219 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Réseau de chaleur bois de Louviers – Aide au raccordement des particuliers – Dossier de Monsieur Frédéric GALLO – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur LARUE a demandé si tous les Lovériens pouvaient se raccorder à ce réseau de chaleur.

Madame TERLEZ a confirmé que la possibilité de se raccorder au réseau est offerte à chaque foyer Lovérien.

Monsieur PRIOLLAUD a néanmoins précisé qu'il faut habiter à proximité du réseau de chaleur pour pouvoir se raccorder. *« Le coût de ce raccordement est très important pour les particuliers, d'où l'aide financière mise en place par la CASE »* a-t-il conclu.

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 1 500 € à Monsieur Frédéric GALLO résidant au 5, rue des pompiers à Louviers conformément au dispositif d'aides mis en place par délibération du conseil communautaire n° 14-63 en date du 27 février 2014.

14-220 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Subventions au titre du projet urbain de cohésion sociale

Sur rapport de Madame TERLEZ, **par 73 voix POUR et 1 abstention**, le conseil communautaire attribue les subventions suivantes pour un total de 41 701 € :

- Complément 2013 poste MJD - Association AVEDE-ACJE : 911 €
- Expo mémoire des habitants - Gonzo compagnie : 3 500 €
- Ateliers de sensibilisation artistique - Association EPHEMERIDE : 1 290 €
- Kit emploi - Commune de Pont de l'Arche : 9 000 €
- Opération job d'été - Commune de Pont de l'Arche : 2 000 €
- Etude transformation banque alimentaire/épicerie sociale - Commune de Pont de l'Arche : 2 000 €
- Opération de sensibilisation - Commune de Pont de l'Arche : 2 000 €
- Parentalité - Commune de Pont de l'Arche : 2 000 €
- Location de car journée régionale - Alcool assistance : 2 000 €
- Sortie à Dieppe - Collectif Vivre Ensemble : 2 000 €
- Observatoire – pôle ressources familles et initiatives locales – Espace des deux rives : 15 000 €

14-221 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2014

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de communauté valide à l'unanimité le financement de deux nouvelles actions pour l'année 2014 dans le cadre du Contrat Local de Santé, à hauteur de 4 700 € :

- "Action sur les grossesses précoces", Centre social de la Chaloupe : 3 500 €,
- "Action sur la sexualité (16/25 ans)", Association Jeunesse et Vie : 1 200 €.

A l'issue du vote de cette délibération, Madame LEMAN s'est interrogée :

« Si ce dispositif est si efficace au niveau local, est-il possible de l'étendre à d'autres communes » ?

Madame TERLEZ a proposé à Madame LEMAN d'en discuter avec le service concerné et de mieux faire connaître les dispositifs existants.

De son côté, Monsieur YUNG a rappelé que ce Contrat Local de Santé *« est un des rares qui ait été signé en France. Il a très bien marché et j'espère qu'il sera prolongé. C'est une compétence très importante »* a-t-il souligné.

Madame TERLEZ a fait part à l'assemblée de sa *« volonté politique forte »* et a proposé à Madame LEMAN de travailler avec elle sur ces questions.

14-222 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Poursuite du projet ALICE-CASOU pour l'année 2014

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de communauté valide à l'unanimité la poursuite du projet ALICE-CASOU pour l'année 2014 et autorise le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'octroi de la subvention de 6 240 € par la Caisse d'Allocations Familiales.

14-223 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COOPERATION DECENTRALISEE – Projets locaux de solidarité internationale – Attribution de subventions aux associations locales

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LARUE indique qu'il votera contre cette délibération :

« C'est de l'argent qui sort de notre poche alors qu'il y a des gens qui font les poubelles pour se nourrir. On ne peut pas aider tout le monde ».

« J'aimerais vous donner de quoi vous ouvrir sur le monde. Monsieur LARUE, mais je sais que c'est peine perdue » répond Monsieur ZOUTU.

De son côté, Monsieur LANIC s'interroge sur le montant de la subvention accordée à l'association des Amis de Timia.

Monsieur ZOUTU explique qu'il a fallu rester dans l'enveloppe budgétaire accordée. De plus, la CASE finance une étude en vue de l'adduction d'eau potable.

« Il ne faut pas oublier Timia. intervient Monsieur YUNG. La population souffre depuis de trop longues années. Nous devons leur donner les moyens de faire cette étude ! Je ne pense pas que cela mettra en danger les finances de la CASE » insiste-t-il.

Monsieur PRIOLLAUD s'interroge également sur le montant de cette subvention :

« L'association a-t-elle présenté un plan de financement pour savoir si la subvention demandée à la CASE suffit » ?

« Nous soutenons, mais nous ne finançons pas tout » répond Monsieur ZOUTU.

« Si la CASE verse 3 500 €, est-ce que tout est couvert ? » questionne Monsieur PRIOLLAUD.

Monsieur ZOUTU répond que l'intégralité de la dépense n'est pas couverte mais que, s'il le faut, un deuxième versement pourrait être voté ultérieurement.

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, **par 74 voix POUR et 1 voix CONTRE** le conseil de communauté décide d'accorder la subvention détaillée ci-dessous :

Association	Siège	Projet	Coût total du projet	Subvention sollicitée	Proposition de la commission
ARDF	Val de Reuil	Eau et assainissement à Danthiady (Sénégal) : réhabilitation d'un forage, densification du réseau d'adduction, création d'un nouveau puits, latrines familiales	188 495 €	10 000 €	10 000 €
Jeunes Ecofiers du Monde	Louviers	Accès à l'eau, nutrition & assainissement dans une école (Madagascar) : équipement en eau, traitement des eaux usées et construction d'une cantine	12 000 €	6 000 €	6 000 €
ADEA BOKA	Pîtres	Mobilisation de la ressource en eau par la création d'un puits avec pompe solaire	10 315 €	6 000 €	6 000 €
Les Amis de Timia	Louviers	Etude en vue de la création d'une adduction d'eau potable	18 490 €	9 245 €	3 500 €
TOTAL					25 500 €

14-224 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COOPERATION DECENTRALISEE–
Financement des projets de développement à Bohicon – Gestion financière des aides
publiques

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LEROY souligne « *l'importance de cette action dont la réussite repose sur l'implication d'Hubert ZOUTU et de Rebecca ARMSTRONG. Le Bénin est un pays en plein développement, dans un continent qui attire de plus en plus d'investisseurs étrangers. Il y a des initiatives de grande envergure en vue du développement des investissements au Bénin. Hubert aura l'occasion de nous en reparler. Merci et bravo à lui* ».

« *Nous pouvons regarder la coopération décentralisée comme un fardeau ou un potentiel, remarque Monsieur PRIOLLAUD. Les Chinois arrivent en force en Afrique. L'Europe est à la traîne, même si des relations ont été nouées de longue date avec les pays africains.*

La relation d'aide au développement est une relation profitable à tous, créatrice d'emplois et de richesses. Il y a là un potentiel fantastique pour la France, l'Europe et l'Afrique elle-même » souligne-t-il.

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, **par 74 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil de communauté autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre le nouveau dispositif de gestion financière et à signer tout document y afférant.

14-225 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COOPERATION DECENTRALISEE –
Semaine de la Solidarité Internationale – Attribution de subvention à l'association Label
MAFI'ART

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur ZOUTU a insisté pour que le public vienne nombreux voir ces pièces de théâtre. Rappelant le programme des festivités et l'action menée par l'association valdérolienne *Tous avec Mamabé*, Monsieur ZOUTU a insisté sur le fait « *que des gens donnent d'eux-mêmes pour que nous vivions mieux ensemble. En tant que noir, j'ai le droit de vivre ici tout comme un blanc a le droit de vivre ailleurs. Nous avons aussi besoin des autres pour vivre et ce n'est pas en se refermant sur soi-même que le monde ira mieux* ».

Applaudissements dans la salle.

« *Je suis allé à Bohicon, intervient Monsieur YUNG. Il faut aller au Bénin, ou à Madagascar, pour se rendre compte que ces pays ont réellement besoin de notre aide. Il n'y a pas que l'aspect économique. Il y a aussi l'aspect humain. J'ai vu la pièce de théâtre et je peux vous assurer qu'elle est excellente. L'exposition est également très originale et je vous conseille d'aller la voir. Ceci dit, il y a quelques mois, je pensais que j'aurais été là pour les accueillir* » plaisante-t-il.

« *Nous vous inviterons !* » promet Monsieur LEROY.

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, **par 74 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil de communauté décide d'accorder la subvention détaillée ci-dessous pour 3 personnes :

- Visa : 183 € (120 000 FCFA)
- Assurances : 118 € (76 821 FCFA)
- Billets d'avion : 2 732 € (1 792 000 FCFA)

Soit un total de : 3 033 € (1 988 821 FCFA)

L'association LABEL MAFI'ART remettra à l'Agglomération les factures justifiant de ces dépenses.

Les dépenses d'hébergement (Villa Calderone) seront payées directement par l'Agglomération.

14-226 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association
Art & Com Pont de l'Arche – Subvention complémentaire 2014 – Signature d'une convention
– Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer un avenant à la convention cadre n°2014-77 avec l'association *Art & Com Pont de l'Arche* et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec l'association *Art & Com Pont de l'Arche*, afin de prendre en compte l'augmentation de la subvention d'un montant de 1 401,84 € TTC. Le montant de la subvention passe de 2 727 € à 4 128,84 € au titre de l'année 2014.

14-227 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association ASCOVAL – Subvention 2014 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'association ASCOVAL et de verser une subvention d'un montant de 4 653 € T.T.C. à cette association.

14-228 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – DEPLACEMENTS – Présentation du rapport annuel 2013

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité du rapport annuel du Président de la communauté d'agglomération Seine-Eure sur la qualité du service transport pour l'exercice 2013.

14-229 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – DEPLACEMENTS – Entretien préventif et curatif, fourniture et pose de mobilier urbain sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Deux lots – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Madame BLANDIN et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte l'entretien préventif et curatif, la fourniture et la pose de mobilier urbain sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif au lot n°2 : Fourniture et pose du mobilier urbain attaché au transport de voyageurs, avec la société URBANEO NTO, sise 1, allée des Champs - ZA du Perquoi, 72560 CHANGE

14-230 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à la création d'hébergements touristiques – Participation à particulier

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil de communauté attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 2 100 € à Madame HIBON au titre de l'aide à la création d'hébergements touristiques.

14-231 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Manifestation touristique à caractère intercommunal – Association Seine APURE à Saint Pierre du Vauvray – Signature d'une convention

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil de communauté accepte à l'unanimité de passer une convention avec l'association Seine APURE – (Association de Protection des Usagers et Riverains des Eaux domaniales) de Saint Pierre du Vauvray et de verser une subvention de 500 € à cette association.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur JUBERT s'est interrogé sur le faible montant de la subvention demandée par cette association.

Il a été répondu que c'est bien le montant qui a été demandé par cette association uniquement constituée de bénévoles et n'ayant quasiment aucun frais de gestion.

14-232 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme Local de l'Habitat - Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, l'aide suivante :

- **4 000 €** au bénéfice de **Mademoiselle THOMAS Julie et Monsieur LEBARGY Benoit** pour la construction de leur résidence principale à Igoville,
- **4 000 €** au bénéfice de **Mademoiselle FLEUTRY Charlène et Monsieur LEROY Kévin** pour la construction de leur résidence principale à Quatremare,
- **4 000 €** au bénéfice de **Mademoiselle DU LAURENT DE LA BARRE Blandine et Monsieur FAZILLEAU Fabien** pour la construction de leur résidence principale à Andé,
- **4 000 €** au bénéfice de **Madame et Monsieur HEUTTE Nicolas** pour la construction de leur résidence principale à Pitres,

Le Conseil communautaire dit également à l'unanimité :

- que le dispositif est applicable pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 et au terme du PLH2 soit le 31 décembre 2017 ;
- que l'aide de la Communauté d'agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif, si possible préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec la CASE ;
- que la Communauté d'agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés s'engagent à fournir à la Communauté d'agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'informations relatifs à l'opération ;
- que la dépense afférente sera imputée au budget communautaire sur le budget HABITAT à l'opération intitulée « Accession sociale » pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

14-233 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé – Participations aux particuliers

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- **Dossier THOMAS Nathalie et BARBIER Pascal**, 1 rue Bourvil à Surville : **357 €**
- **Dossier SAUCRAY Jacques**, 8 allée Maryse Bastié à Louviers : **1 065 €**
- **Dossier BIDAULT Simone**, 11 rue de la Garenne à Martot : **2 400 €**
- **Dossier DEQUATREMARE ALAIN**, 26 impasse Simon à Louviers : **642 €**
- **Dossier FRETIGNY Jean-Louis**, 6 sente Dumontier à Pitres : **1 140 €**
- **Dossier MAHBOUB Lekbir**, 32 rue Tatin à Louviers : **1 674 €**
- **Dossier GRENIER Gabrielle**, 5 rue du Mesnil à Poses : **2 400 €**
- **Dossier VIGIER Marie-Louise**, 85 rue des Masures à Poses : **1 437 €**

Le Conseil communautaire dit également que les subventions accordées ci-avant, aux propriétaires, ne pourront être versées que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

14-234 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – Présentation du rapport annuel sur le prix de l'eau et de l'assainissement 2013

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité du rapport annuel du Président de la Communauté d'agglomération sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement.

14-235 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – Programmation 2015 des travaux à réaliser – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le programme de travaux à réaliser au cours de l'année 2015 en matière d'assainissement, composé de 11 opérations pour un montant estimé à 9 170 000 € HT, ainsi qu'en matière d'eau potable, composé de deux opérations pour un montant estimé à 750 000 € HT. Ces montants comprennent les études préliminaires, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux et les essais de réception.

Le Conseil communautaire sollicité également à l'unanimité :

- auprès du Conseil Général de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'inscription de ces 13 opérations (études préliminaires, honoraires de maîtrise d'œuvre, travaux et essais de réception) à un programme subventionné en 2015,
- auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention d'un montant de 136 500 € H.T. pour le suivi et le contrôle des branchements neufs en domaine privé, sur les communes de Saint Pierre du Vauvray et Saint Etienne du Vauvray.

14-236 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME – ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE – Convention d'achat d'eau potable à la Communauté de communes Eure Madrie Seine – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention de fourniture et d'achat d'eau avec la Communauté de communes Eure Madrie Seine, prenant effet le 1^{er} janvier 2014, ainsi que tous les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant de la convention.

14-237 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – EAU PLUVIALE – Programmation 2015 des travaux à réaliser en matière de lutte contre les ruissellements d'eaux pluviales – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DERREY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le programme d'études et de travaux à réaliser au cours de l'année 2015 en matière de lutte contre les ruissellements d'eau pluviale pour un montant estimé à 700 000 € H.T., et sollicite auprès du Conseil Général de l'Eure, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Régional de Haute-Normandie, l'inscription de ces opérations à un programme subventionné en 2015 au meilleur taux.

14-238 - DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Programmation 2015 des travaux à réaliser – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le programme de travaux à réaliser au cours de l'année 2015 pour un montant estimé à 1 221 000 € HT et sollicite l'inscription de ces opérations à un programme subventionné en 2015 aux meilleurs taux, auprès du Conseil général de l'Eure, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'Union européenne.

14-239 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRETE PUBLIQUE – Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2013

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité du rapport annuel 2013 sur la qualité du service public d'élimination des déchets.

14-240 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PROPRETE PUBLIQUE – Fourniture et maintenance de bacs roulants à déchets ménagers et fourniture de composteurs – Lot n°2 Prestation de maintenance du parc de bacs roulants à déchets

ménagers sur les communes de Louviers et Val de Reuil – Avenant 2 – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise VEOLIA afin de prendre en compte d'une part, la prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2014, et d'autre part le versement de la soulté. Le montant du marché est donc porté de 470 604,67 € HT à 549 404,67 € HT.

14-241 - DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRETE PUBLIQUE – Partenariat pour l'atelier « fabrication de produits ménagers écologiques » – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer les conventions avec les partenaires relais ainsi que tous les documents y afférents. Ces conventions sont conclues jusqu'au 31 décembre 2015.

14-242 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS - VOIRIE – Attribution de fonds de concours au titre des amendes de police pour les communes d'Amfreville sur Iton, Connelles et Quatremare – Convention – Autorisation

RAPPORT

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté attribue à l'unanimité un fonds de concours au bénéfice des communes suivantes :

- Amfreville sur Iton pour un montant de 4 631,40 € H.T,
- Connelles pour un montant de 3 149 € H.T,
- Quatremare pour un montant de 5 600 € H.T.

14-243 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – VOIRIE – Travaux d'aménagement du carrefour de la rue des sablons à Val de Reuil – Trois lots – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises attributaires	Montant € HT	TVA à 20 %	Montant € TTC
Lot n° 1 : Voirie – Réseaux divers	VIAFRANCE	239 865,00 €	47 973,00 €	287 838,00 €
Lot n° 2 : Eclairage Public	SPIE	50 905,00 €	10 181,00 €	61 086,00 €
Lot n° 3 : Plantations	ACTIVERT	27 930,03 €	5 586,01 €	33 516,04 €
TOTAL		318 700,03 €	63 740,01 €	382 440,04 €

14-244 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – PATRIMOINE – Boucle locale de télécommunication – Présentation du rapport annuel 2013

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité du rapport annuel 2013 sur l'exploitation de la boucle locale de télécommunications.

14-245 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux d'entretien, de grosses réparations, et/ou de petits travaux neufs des bâtiments de la CASE – Procédure Adaptée – 9 lots – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil de communauté prend acte **par 74 voix POUR et une abstention**, de l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Concernant le lot n°1 : Maçonnerie – Gros Œuvre

Entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION
Rue du Professeur Charles Nicolle
BP 70221
76 141 LE PETIT QUEVILLY

Pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

Concernant le lot n°4 : Cloisons – Doublages – Menuiseries intérieures – Faux plafonds

Entreprise LEGOUPIL
Parc d'activités des Hauts Champs
76 230 ISNEAUVILLE

Pour un montant maximum annuel de 75 000 € HT.

Concernant le lot n°5 : Menuiseries extérieures

Entreprise SEMAP
12b Impasse Lavoisier
ZI n°2
27 000 EVREUX

Pour un montant maximum annuel de 65 000 € HT.

Concernant le lot n°8 : Electricité courants forts - courants faibles

Entreprise OISSELEC
2 avenue Philippe Lebon
76 120 Grand Quevilly

Pour un montant maximum annuel de 150 000 € HT.

Concernant le lot n°9 : Peinture – Tenture – Revêtement de sols

Entreprise MORIN
290 rue Alberto Santos Dumont
Parc d'activités du Long Buisson
B.P 163
27 001 EVREUX Cedex

Pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT.

Pour les lots 2 « Couverture », 3 « Etanchéité » et 7 « Plomberie – Chauffage », des compléments d'informations ont été demandés aux différents candidats, les marchés seront attribués ultérieurement.

Le Conseil communautaire prend également acte à l'unanimité de la déclaration d'infructuosité du lot 6 « serrurerie », dans la mesure où, aucune offre n'a été remise.

Monsieur FLEITH a justifié son abstention en argumentant que les artisans locaux étaient oubliés. Monsieur MADROUX a répondu que la procédure des marchés publics a été scrupuleusement observée.

14-246 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – PATRIMOINE - Convention avec le Conseil général de l'Eure pour la mise à disposition de locaux et terrain au sein du centre d'exploitation de Louviers – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil de communauté approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise Monsieur le Président à signer avec le Conseil Général de l'Eure, la convention pour la mise à disposition de locaux et terrain au sein du centre d'exploitation de Louviers. Cette convention prend effet le 1^{er} Janvier 2014 pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction, sans excéder une durée totale de 12 ans. Le montant du loyer annuel est estimé à 8.000 € T.T.C.

14-247 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – PATRIMOINE – Aménagement du bâtiment des Hauts Prés en Pôle d'Agriculture Biologique – Demandes de subventions – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur JUBERT s'est interrogé sur le coût de ces travaux qu'il pensait être consacrés à la seule construction d'un bâtiment frigorifique.

Monsieur CHRISTOPHE a répondu qu'il s'agit avant tout de travaux de remise aux normes des bâtiments. Cette opération bénéficiera de subventions et les locataires verseront des loyers.

« Je m'abstiendrai de voter cette délibération, indique Monsieur DELAMARE. C'est effectivement un beau projet quant à la protection du captage d'eau dans ses aspects écologiques et sociaux. Mais les fonds publics engagés sont énormes. Je suis fils d'un maraîcher qui a organisé la CRIMA, première coopérative de l'Eure. Les maraîchers subsistent difficilement et ne bénéficient d'aucune aide. A ce titre, je m'abstiendrai, même si le projet est intéressant. Je reste cohérent avec le vote que j'avais émis lors de la précédente mandature ».

« C'est un projet qui vise à maintenir la qualité de l'eau prélevée au captage des hauts-prés » confirme Monsieur CHRISTOPHE.

Pour Madame TERLEZ, *« il s'agit de rénover une friche industrielle, de faire intervenir des acteurs de l'insertion, de donner corps à un projet de conserverie et de préserver le captage d'eau des hauts-prés. Avec cette action exemplaire, nous allons mettre en synergie de nombreux acteurs. Il faudrait donc renforcer cette synergie avec les maraîchers du secteur de Criquebeuf et de Martot »* estime-t-elle.

Monsieur CHARLIER ne partage pas cette opinion

« Le principal problème c'est la surproduction, qu'elle soit ou non en agriculture biologique. Deux gros problèmes sont liés : la vente et le prix de vente. Mettez-vous à la place des maraîchers de nos communes ! Il faut aussi aider ceux qui sont en place à maintenir leur activité » indique-t-il.

« Nous y sommes très sensibles, répond Monsieur LEROY. Je rappelle que nous avons eu des débats très durs sur ce sujet lorsque nous avons rédigé le SCoT. Face à la baisse de leurs revenus et afin de préparer leur retraite, les maraîchers veulent vendre les terres les moins productives ou les moins faciles à cultiver. Ce dossier sera donc ré-ouvert dans deux ans, lorsque nous entamerons la révision du SCoT.

Mais il faut aussi garder à l'esprit que l'Eure figure parmi les derniers départements de France pour l'agriculture biologique. Elle représente moins de 1% de la production agricole de notre département. Or, nous avons un marché pour ce type de production.

Mais la situation est trop fragmentée, trop fragile. Cela concerne aussi des productions saisonnières, d'où l'idée de développer une conserverie pour les légumes biologiques, mais aussi ouverte aux maraîchers en agriculture conventionnelle.

Je le répète, il y a un vrai besoin. C'est une opération pilote, importante, significative, qui ne se fait pas au détriment des maraîchers traditionnels » précise-t-il.

A son tour, Monsieur YUNG rappelle quelques faits :

« Il s'agit d'un bâtiment très grand pour lequel il convient de faire de lourds travaux de remise aux normes. Lorsque nous avons lancé un pôle d'agriculture biologique, nous avons demandé à tous les maraîchers si cela les intéressait de faire des légumes biologiques. Nous n'avons pas eu de

réponse de la part des maraîchers traditionnels. Seuls ont répondu ceux qui voulaient vraiment faire de l'agriculture biologique. Eux aussi ont du mal, ne l'oublions pas ».

« Même si j'habite à côté, je n'ai pas de vraie visibilité sur ce qui est prévu dans ces locaux, indique Monsieur LOEB. Je pense qu'il serait intéressant que nous ayons une présentation complète du projet en Bureau » estime-t-il.

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, **par 66 voix POUR, 8 abstentions et 1 voix CONTRE**, le conseil communautaire :

- décide de procéder aux travaux d'aménagements du bâtiment des Hauts Près en Pôle Régional d'Agriculture Biologique;
- approuve le projet prévisionnel d'investissement de **2 231 957 € HT**;
- sollicite auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de tout autre financeur potentiel, l'inscription de ces travaux d'aménagements à un programme subventionné aux meilleurs taux, ainsi qu'une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux

14-248 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AIDE SOCIALE – MAINTIEN A DOMICILE – Convention CARSAT pour le maintien à domicile – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** de conventionner avec la CARSAT à compter du 1^{er} octobre 2014 et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la CARSAT ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

14-249 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AIDE SOCIALE – MAINTIEN A DOMICILE – Convention d'abonnement à la plateforme ASAPRO/DOMISERVE

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** d'adopter le nouveau logiciel Domiserve à compter du 1^{er} mai 2014 et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil général de l'Eure.

14-250 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AIDE SOCIALE – MAINTIEN A DOMICILE – Convention MSA pour l'aide à domicile

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** de conventionner avec la MSA à compter du 1^{er} octobre 2014 et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la MSA ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

14-251 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE ET JEUNESSE – Modification du tarif appliqué aux accueils de loisirs les mercredis en périodes scolaires

Sur rapport de Monsieur DUFOUR et **à l'unanimité** le conseil de communauté :

- accepte d'ajouter un demi-tarif pour l'accueil de loisirs les mercredis en périodes scolaires.
- autorise le service enfance-jeunesse à mettre en place et d'appliquer ce demi-tarif dans les facturations aux familles.

14-252 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – INFORMATIQUE – Etude de faisabilité technique, économique, financière et juridique, nécessaire à la prise de décision relative au déploiement, à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques haut débit et très haut débit de la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Plan de financement – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur N'DIAYE s'est interrogé :

« Il ne semble pas y avoir de stratégie, ni de politique bien définie. Quels critères ont été mis en place ? » demande-t-il.

Monsieur PRIOLLAUD précise que, justement, l'étude va permettre d'y voir plus clair et de déterminer les priorités pour la période 2014-2020. La CASE bénéficiera de trois sièges au sein du

syndicat Eure Numérique, dont un pour la Ville de Val de Reuil. Cette étude concernera tout le territoire à l'exception de la Ville de Louviers sur laquelle interviendra Orange.

Monsieur YUNG demande pourquoi ce n'est pas le syndicat Eure Numérique lui-même qui mène cette étude.

« Alfred RECOURS est venu nous expliquer comment tout ceci fonctionne, précise Monsieur LEROY. La CASE adhère au syndicat. C'est à nous de définir nos priorités, de mettre en place notre programmation en tenant compte du coût des branchements. Nous financerons 20% du coût des travaux, soit environ 400 000 € par an » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement de l'étude de faisabilité technique, économique, financière et juridique, nécessaire à la prise de décision relative au déploiement, à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques Très Haut Débit. Ce plan de financement se déclinera comme suit :

Financiers	Montant en € HT	Pourcentage
Etat	11 300 €	20 %
Région	16 950 €	30 %
Conseil général	16 950 €	30 %
CASE	11 300 €	20 %
TOTAL	56 500 €	100 %

14-253 - FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNEL – Signature d'une convention de mise à disposition des contrats en emploi d'avenir aux collectivités du territoire de la C.A.S.E.

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition avec chaque commune du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure qui en fera expressément la demande et dit que cette mise à disposition sera effective au 1^{er} septembre 2014.

14-254 - FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNEL – Signature d'une convention de mise à disposition des contrats en emploi d'avenir de la Mairie d'Alizay vers la Communauté d'agglomération Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition avec la Commune d'Alizay pour la mise à disposition de trois emplois d'avenir sur les structures d'accueil de loisirs sans hébergement de la C.A.S.E. et dit que cette mise à disposition pourra prendre effet à compter du 1^{er} octobre 2014.

14-255 - FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNEL – Signature d'une convention de mise à disposition des contrats en emploi d'avenir de la Mairie de Criquebeuf-sur-Seine vers la Communauté d'agglomération Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil de communauté accepte à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition avec la Commune de Criquebeuf-sur-Seine pour la mise à disposition d'un emploi d'avenir sur les structures d'accueil de loisirs sans hébergement de la C.A.S.E. et dit que cette mise à disposition pourra prendre effet au 1^{er} octobre 2014.

14-256 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS – Rémunération des agents du service d'aide à domicile – Budget annexe maintien à domicile

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité de rémunérer, à compter du 1^{er} février 2014, les aides à domicile horaire sur la base de l'indice brut 340, majoré 321. Le Conseil communautaire dit également que les indices de rémunération en référence à l'échelon 6 du grade d'agent social de 2^{ème} classe pourront être réévalués en fonction de la réglementation en vigueur.

14-257 - FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – PERSONNEL – Gratification accordée à un stagiaire

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer à un stagiaire une indemnité mensuelle égale à 479,66 € net, calculée au prorata de la durée de stage.

14-258 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – PERSONNELS CONTRACTUELS - Transformations de postes – Actualisation du tableau des effectifs

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'unanimité de modifier ainsi le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2014 :

- suppression :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste de garde champêtre principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- création :

- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet,
- 1 poste de directeur à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste de garde champêtre chef principal à temps complet,
- 1 poste de rédacteur à temps complet,

14-259 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités de fonction des élus – Constitution de l'enveloppe et répartition – Modification

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide, par 73 voix POUR et 2 abstentions, de répartir cette enveloppe entre les élus communautaires qui ont reçu une délégation de fonction de la part de Monsieur le Président de la façon suivante :

Le Président Bernard LEROY	99.10 % de l'indice brut 1015
Le Président délégué François-Xavier PRIOLLAUD	64.40 % de l'indice brut 1015
Les vice-présidents Marc-Antoine JAMET, Thierry DELAMARE, Jean-Marc MOGLIA, Gaëtan LEVITRE, Jean-Yves CALAIS, Anne TERLEZ, Christian WUILQUE, René DUFOUR, Jacky BIDAULT, Sylvie BLANDIN, Patrick MADROUX, Jean CARRE, Jean-Claude CHRISTOPHE, Richard JACQUET	22.03 % de l'indice brut 1015

Les rapporteurs de commission Hubert ZOUTU, Céline LEMAN, Guillemette NOS, Daniel JUBERT, Jean-Jacques LEROUX, Fadilla BENAMARA, Didier PIEDNOEL, Alain LEMARCHAND, Didier DAGOMET, Catherine DUVALLET, Alain RENAUX, Alain LOEB, Maryannick DESHAYES, Marie-Joëlle LENFANT, Yves LANIC, Hervé LETELLIER, Pierre LECUYER, Jean-Philippe BRUN, Jean-Claude COURANT, Jean-Pierre DUVERE, Jacqueline PONS, Dominique DELAFOSSE, Jean-Michel DERREY, Caroline ROUZEE	9.93 % de l'indice brut 1015
Les membres Stéphane SAUVAN, Pierre MAZURIER, Jean-Pierre BREVAL, Alexandre DELACOUR, François CHARLIER, Jacky FLEITH, Jean-Pierre TROCHET, Pascal LEMAIRE, Samuel ONFRAY	6.6 % de l'indice brut 1015

Le Conseil communautaire dit également que ces modifications seront appliquées à compter du 1^{er} octobre 2014

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 h 20.

Le Président,

Par délégation
Le Directeur Général

Philippe LE GAL

Bernard LEROY



